

SOLIDARITÉS

ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

*Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction observation de la solidarité

Bureau établissements sociaux,
action sociale locale et professions

Instruction DREES/ESPAS n° 2010-386 du 8 novembre 2010 relative à la réalisation de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des personnes handicapées en 2010 (ES 2010-Handicap)

NOR : SASE1028525J

Date d'application : 15 janvier 2011.

Résumé : modalités de réalisation de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des personnes handicapées.

Mots clés : enquête ES – handicap – enfants – adolescents – adultes – établissements – services – activité – personnel.

Référence : arrêté du 8 janvier 1993 modifié relatif au traitement informatisé d'une enquête statistique périodique sur la clientèle des établissements sociaux.

Annexe : champ de l'enquête ES 2010-Handicap.

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour exécution) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour information).

Objectifs de l'enquête ES-Handicap

L'enquête quadriennale auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés a pour objectif de dresser un bilan de l'activité desdites structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies. Elle apporte de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements et services.

Les informations collectées constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (par l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

Le champ et le contenu de l'enquête ES 2010-Handicap

L'enquête ES 2010-Handicap porte sur l'exercice 2010 et couvre les structures pour adultes (telles que les structures d'emploi protégé ou de formation, les structures de soins et d'hébergement et les services d'accompagnement à la vie sociale) et les structures pour enfants et adolescents (telles que les établissements d'éducation spéciale, les services à domicile et ambulatoires). La liste des structures concernées se trouve en annexe.

La collecte et l'exploitation

L'enquête ES 2010-Handicap concerne plus de 12 000 structures médico-sociales ; elle est exhaustive dans la description des structures, de leur activité, du personnel en fonction et des personnes accueillies.

Seuls les centres de préorientation pour adultes handicapés, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ne sont pas concernés par le volet relatif au recueil des données individuelles des personnes accueillies (effectifs présents au 31 décembre 2010 et nombre de sorties définitives au cours de l'année 2010).

Les établissements d'accueil temporaire pour adultes ou enfants handicapés ne décrivent pas le nombre de sorties définitives au cours de l'année 2010, compte tenu du flux important de leur clientèle.

Il convient de préciser que les rubriques prévues pour décrire ces différents volets sont renseignées par les gestionnaires des établissements ou services.

Il sera nécessaire de rappeler à l'ensemble des gestionnaires des établissements ou services l'intérêt et les objectifs de cette enquête afin d'optimiser la qualité des retours de questionnaires.

Leur participation active à cette enquête est indispensable à son bon déroulement et à la production de données et d'analyses fiables.

L'envoi des questionnaires aux structures sera effectué par les soins de la DREES.

Le suivi de la collecte sera assuré par les services statistiques des ARS. Ceux-ci procéderont au contrôle des informations collectées, aux relances des établissements et services n'ayant pas répondu et corrigeront les éventuelles anomalies constatées. Ces validations seront effectuées dès réception des questionnaires en ARS, et avant leur envoi en saisie.

Cependant, afin d'alléger la charge de travail des gestionnaires de l'enquête ES-Handicap en ARS, la DREES propose aux ARS une prise en charge par un prestataire :

- de l'appui au remplissage des questionnaires (une hotline) ;
- et d'une partie des opérations de relances auprès des établissements et services.

Cette proposition est détaillée dans une instruction spécifique adressée parallèlement aux ARS, dans laquelle l'avis de chaque ARS est demandé.

Une fois les questionnaires validés, ils seront adressés par l'ARS à la société chargée de l'opération de saisie (SARL Senonches TDI, route de Fontaine-Simon, 28250 Senonches).

Les services statistiques en ARS adresseront à la DREES des bilans de collecte réguliers et, *in fine*, procéderont à une estimation de la capacité d'accueil des structures non répondantes et à la validation de celle des structures répondantes.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée par la DREES au niveau national et par les ARS au niveau de leur région.

Calendrier

La saisie et le contrôle des données de l'enquête ES 2010-Handicap débiteront au mois de mars 2011 pour se terminer, pour l'ensemble des structures, vers la fin du mois d'août 2011.

Toutefois, le calendrier ES-Handicap est contraint par les fermetures de plusieurs structures pour enfants et adultes handicapés durant la période d'été. Une priorité sera donc donnée aux établissements d'éducation spéciale pour enfants et aux établissements assurant la formation d'adultes.

Les premiers résultats nationaux seront disponibles à partir du premier trimestre 2012.

Je compte sur votre coopération pour assurer le respect de ces échéances et la réussite de cette opération essentielle, de laquelle dépend l'actualisation des informations et analyses disponibles sur l'accueil des personnes handicapées.

Pour les ministres et par délégation :
*La directrice de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques,*
A.-M. BROCAS

ANNEXE

CHAMP DE L'ENQUÊTE ES 2010-HANDICAP

L'enquête ES 2010-handicap auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés est lancée au début de l'année 2011 sur le champ suivant :

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS Agrégat 4100	NUMÉRO DE LA CATÉGORIE FINESS
Instituts médico-éducatifs (IME)	183
Jardins d'enfants spécialisés	402
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	186
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	188
Établissements pour déficients moteurs	192
Instituts pour déficients visuels	194
Établissements pour déficients auditifs	195
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	196
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	377
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	390
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	189
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	190
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	182

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPÉS Agrégat 4300	NUMÉRO DE LA CATÉGORIE FINESS
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	246
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	249
Centres de préorientation pour adultes handicapés	198
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	382
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	252
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	253
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	255
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	437
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	379
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	395
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	446